Section académique de Nice
264 bd de la Madeleine 06000 NICE
Téléphone : 04 97 11 81 53
Télécopie : 04 97 11 81 51
Adresse électronique : s3nic@snes.edu

Monsieur Eric CIOTTI
Député des Alpes-Maritimes
13 Rue Saint François de Paule
06300 NICE

Nice, le 15 février 2011

Monsieur le Député,
Vous avez été élu ou réélu lors des élections législatives du 10 et 17 juin 2007 député de la 1ère circonscription des Alpes-Maritimes.
Vous avez depuis voté les budgets 2008, 2009, 2010 et 2011 de l'Éducation nationale présentés par le gouvernement.
Par votre vote, vous avez contribué à la suppression de plus de 56 000 emplois pour la mission « Enseignement scolaire ».

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre circonscription, ces choix se traduisent de la façon suivante :
- par la suppression de l'équivalent de 5,4 emplois d'enseignants (-0,9%) alors que les établissements gagnent 300 élèves (+3,6%). Les heures supplémentaires ont augmenté de 61,2%.

Vous noterez que la croissance des effectifs des élèves n'a pas été accompagnée par la croissance des emplois d'enseignants.

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre département, ces choix se traduisent de la façon suivante :
- pour 433 élèves de moins (-0,6%) l'équivalent de 295,7 emplois (-5,3%) a été supprimé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 68,2%.

Vous noterez que la baisse du nombre d'emplois d'enseignants est sans aucune mesure avec la baisse des effectifs des élèves.

Nous souhaiterions, Monsieur le Député, connaitre votre réaction à ce constat.

Veuillez recevoir, Monsieur le Député, l'assurance de notre dévouement au service public de l'Education nationale.

Jean-Paul Clot, secrétaire général de la section départementale des Alpes-Maritimes du SNES-FSU
Richard Ghis, secrétaire général de la section académique de Nice du SNES-FSU

NB : Ce courrier ainsi que votre éventuelle réponse (ou absence de réponse) seront rendus publics sur www.nice.snes.edu et par voie de presse.

Section académique de Nice
264 bd de la Madeleine 06000 NICE
Téléphone : 04 97 11 81 53
Télécopie : 04 97 11 81 51
Adresse électronique : s3nic@snes.edu

Madame Muriel MARLAND-MILITELLO
Députée des Alpes-Maritimes
Permanence parlementaire
18 Boulevard Joseph GARNIER
0600 NICE

Nice, le 15 février 2011

Madame la Députée,

Vous avez été élue ou réélue lors des élections législatives du 10 et 17 juin 2007 députée de la 2ème circonscription des Alpes-Maritimes.
Vous avez depuis voté les budgets 2008, 2009, 2010 et 2011 de l'Éducation nationale présentés par le gouvernement.
Par votre vote, vous avez contribué à la suppression de plus de 56 000 emplois pour la mission « Enseignement scolaire ».

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre circonscription, ces choix se traduisent de la façon suivante :
- pour 341 élèves de moins (-8,2%), l'équivalent de 37 emplois (-12,2%) a été supprimé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 103,7%.

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre département, ces choix se traduisent de la façon suivante :
- pour 433 élèves de moins (-0,6%) l'équivalent de 295,7 emplois (-5,3%) a été supprimé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 68,2%.

Vous noterez que la baisse du nombre d'emplois d'enseignants est sans aucune mesure avec la baisse des effectifs des élèves.

Nous souhaiterions, Madame la Députée, connaitre votre réaction à ce constat.

Veuillez recevoir, Madame la Députée, l'assurance de notre dévouement au service public de l'Education nationale.

Jean-Paul Clot, secrétaire général de la section départementale des Alpes-Maritimes du SNES-FSU
Richard Ghis, secrétaire général de la section académique de Nice du SNES-FSU

NB : Ce courrier ainsi que votre éventuelle réponse (ou absence de réponse) seront rendus publics sur www.nice.snes.edu et par voie de presse.

Section académique de Nice
264 bd de la Madeleine 06000 NICE
Téléphone : 04 97 11 81 53
Télécopie : 04 97 11 81 51
Adresse électronique : s3nic@snes.edu

Monsieur Rudy SALLES
Député des Alpes-Maritimes
31 Avenue Jean MEDECIN
06000 NICE

Nice, le 15 février 2011

Monsieur le Député,

Vous avez été élu ou réélu lors des élections législatives du 10 et 17 juin 2007 député de la 3ème circonscription des Alpes-Maritimes.
Vous avez depuis voté les budgets 2008, 2009, 2010 et 2011 de l'Éducation nationale présentés par le gouvernement.
Par votre vote, vous avez contribué à la suppression de plus de 56 000 emplois pour la mission « Enseignement scolaire ».

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre circonscription, ces choix se traduisent de la façon suivante :
- pour 70 élèves de moins (-0,8%), l'équivalent de 35 emplois (-5,2%) a été supprimé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 69%.

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre département, ces choix se traduisent de la façon suivante :
- pour 433 élèves de moins (-0,6%) l'équivalent de 295,7 emplois (-5,3%) a été supprimé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 68,2%.

Vous noterez que la baisse du nombre d'emplois d'enseignants est sans aucune mesure avec la baisse des effectifs des élèves.

Nous souhaiterions, Monsieur le Député, connaitre votre réaction à ce constat.

Veuillez recevoir, Monsieur le Député, l'assurance de notre dévouement au service public de l'Education nationale.

Jean-Paul Clot, secrétaire général de la section départementale des Alpes-Maritimes du SNES-FSU
Richard Ghis, secrétaire général de la section académique de Nice du SNES-FSU

NB : Ce courrier ainsi que votre éventuelle réponse (ou absence de réponse) seront rendus publics sur www.nice.snes.edu et par voie de presse.

Section académique de Nice
264 bd de la Madeleine 06000 NICE
Téléphone : 04 97 11 81 53
Télécopie : 04 97 11 81 51
Adresse électronique : s3nic@snes.edu

Monsieur Jean-Claude GUIBAL
Député des Alpes-Maritimes
Permanence parlementaire
7, Place de la Mairie
06500 MENTON

Nice, le 15 février 2011

Monsieur le Député,

Vous avez été élu ou réélu lors des élections législatives du 10 et 17 juin 2007 député de la 4ème circonscription des Alpes-Maritimes.
Vous avez depuis voté les budgets 2008, 2009, 2010 et 2011 de l'Éducation nationale présentés par le gouvernement.
Par votre vote, vous avez contribué à la suppression de plus de 56 000 emplois pour la mission « Enseignement scolaire ».

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre circonscription, ces choix se traduisent de la façon suivante :

- pour 254 élèves de moins (-5,2%), l'équivalent de 42,2 emplois (-11,1%) a été supprimé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 69,8%.

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre département, ces choix se traduisent de la façon suivante :

- pour 433 élèves de moins (-0,6%) l'équivalent de 295,7 emplois (-5,3%) a été supprimé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 68,2%.

Vous noterez que la baisse du nombre d'emplois d'enseignants est sans aucune mesure avec la baisse des effectifs des élèves.

Nous souhaiterions, Monsieur le Député, connaitre votre réaction à ce constat.

Veuillez recevoir, Monsieur le Député, l'assurance de notre dévouement au service public de l'Education nationale.

Jean-Paul Clot, secrétaire général de la section départementale des Alpes-Maritimes du SNES-FSU
Richard Ghis, secrétaire général de la section académique de Nice du SNES-FSU

NB : Ce courrier ainsi que votre éventuelle réponse (ou absence de réponse) seront rendus publics sur www.nice.snes.edu et par voie de presse.

Section académique de Nice
264 bd de la Madeleine 06000 NICE
Téléphone : 04 97 11 81 53
Télécopie : 04 97 11 81 51
Adresse électronique : s3nic@snes.edu

Monsieur Christian ESTROSI
Député des Alpes-Maritimes
Hôtel de Ville
5 rue de l'Hôtel de Ville
06364 NICE Cedex 04

Nice, le 15 février 2011

Monsieur le Député,

Vous avez été élu ou réélu lors des élections législatives du 10 et 17 juin 2007 député de la 5ème circonscription des Alpes-Maritimes.
Vous avez depuis voté les budgets 2008, 2009, 2010 et 2011 de l'Éducation nationale présentés par le gouvernement.
Par votre vote, vous avez contribué à la suppression de plus de 56 000 emplois pour la mission « Enseignement scolaire ».

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre circonscription, ces choix se traduisent de la façon suivante :

- pour 119 élèves de moins (-1,2%), l'équivalent de 41,9 emplois (-5,5%) a été supprimé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 57,5%.

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre département, ces choix se traduisent de la façon suivante :

- pour 433 élèves de moins (-0,6%) l'équivalent de 295,7 emplois (-5,3%) a été supprimé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 68,2%.

Vous noterez que la baisse du nombre d'emplois d'enseignants est sans aucune mesure avec la baisse des effectifs des élèves.

Nous souhaiterions, Monsieur le Député, connaitre votre réaction à ce constat.

Veuillez recevoir, Monsieur le Député, l'assurance de notre dévouement au service public de l'Education nationale.

Jean-Paul Clot, secrétaire général de la section départementale des Alpes-Maritimes du SNES-FSU
Richard Ghis, secrétaire général de la section académique de Nice du SNES-FSU

NB : Ce courrier ainsi que votre éventuelle réponse (ou absence de réponse) seront rendus publics sur www.nice.snes.edu et par voie de presse.

Section académique de Nice
264 bd de la Madeleine 06000 NICE
Téléphone : 04 97 11 81 53
Télécopie : 04 97 11 81 51
Adresse électronique : s3nic@snes.edu

Monsieur Lionnel LUCA
Député des Alpes-Maritimes
Permanence parlementaire
13 rue Jean-Raymond GIACOSA
BP 113
06800 CAGNES SUR MER

Nice, le 15 février 2011

Monsieur le Député,

Vous avez été élu ou réélu lors des élections législatives du 10 et 17 juin 2007 député de la 6ème circonscription des Alpes-Maritimes.
Vous avez depuis voté les budgets 2008, 2009, 2010 et 2011 de l'Éducation nationale présentés par le gouvernement.
Par votre vote, vous avez contribué à la suppression de plus de 56 000 emplois pour la mission « Enseignement scolaire ».

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre circonscription, ces choix se traduisent de la façon suivante :

- pour 388 élèves de moins (-3,8%), l'équivalent de 65,1 emplois (-8,6%) a été supprimé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 71,2%.

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre département, ces choix se traduisent de la façon suivante :

- pour 433 élèves de moins (-0,6%) l'équivalent de 295,7 emplois (-5,3%) a été supprimé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 68,2%.

Vous noterez que la baisse du nombre d'emplois d'enseignants est sans aucune mesure avec la baisse des effectifs des élèves.

Nous souhaiterions, Monsieur le Député, connaitre votre réaction à ce constat.

Veuillez recevoir, Monsieur le Député, l'assurance de notre dévouement au service public de l'Education nationale.

Jean-Paul Clot, secrétaire général de la section départementale des Alpes-Maritimes du SNES-FSU
Richard Ghis, secrétaire général de la section académique de Nice du SNES-FSU

NB : Ce courrier ainsi que votre éventuelle réponse (ou absence de réponse) seront rendus publics sur www.nice.snes.edu et par voie de presse.

Section académique de Nice
264 bd de la Madeleine 06000 NICE
Téléphone : 04 97 11 81 53
Télécopie : 04 97 11 81 51
Adresse électronique : s3nic@snes.edu

Monsieur Jean LEONETTI
Député des Alpes-Maritimes
Mairie
Cours Masséna
06600 ANTIBES

Nice, le 15 février 2011

Monsieur le Député,

Vous avez été élu ou réélu lors des élections législatives du 10 et 17 juin 2007 député de la 7ème circonscription des Alpes-Maritimes.
Vous avez depuis voté les budgets 2008, 2009, 2010 et 2011 de l'Éducation nationale présentés par le gouvernement.
Par votre vote, vous avez contribué à la suppression de plus de 56 000 emplois pour la mission « Enseignement scolaire ».

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre circonscription, ces choix se traduisent de la façon suivante :

- pour 632 élèves de plus (+5,9%), l'équivalent de 23,8 emplois (3,0%) a été créé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 77,8%.

Vous noterez que la croissance des effectifs des élèves n'a pas été accompagnée par une croissance équivalente des emplois d'enseignants.

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre département, ces choix se traduisent de la façon suivante :

- pour 433 élèves de moins (-0,6%) l'équivalent de 295,7 emplois (-5,3%) a été supprimé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 68,2%.

Vous noterez que la baisse du nombre d'emplois d'enseignants est sans aucune mesure avec la baisse des effectifs des élèves.

Nous souhaiterions, Monsieur le Député, connaitre votre réaction à ce constat.

Veuillez recevoir, Monsieur le Député, l'assurance de notre dévouement au service public de l'Education nationale.

Jean-Paul Clot, secrétaire général de la section départementale des Alpes-Maritimes du SNES-FSU
Richard Ghis, secrétaire général de la section académique de Nice du SNES-FSU

NB : Ce courrier ainsi que votre éventuelle réponse (ou absence de réponse) seront rendus publics sur www.nice.snes.edu et par voie de presse.

Section académique de Nice
264 bd de la Madeleine 06000 NICE
Téléphone : 04 97 11 81 53
Télécopie : 04 97 11 81 51
Adresse électronique : s3nic@snes.edu

Monsieur Bernard BROCHAND
Député des Alpes-Maritimes
Mairie, Cabinet du Maire
Place Bernard Cornut-Gentille
BP 140
06406 Cannes cedex

Nice, le 15 février 2011

Monsieur le Député,

Vous avez été élu ou réélu lors des élections législatives du 10 et 17 juin 2007 député de la 8ème circonscription des Alpes-Maritimes.
Vous avez depuis voté les budgets 2008, 2009, 2010 et 2011 de l'Éducation nationale présentés par le gouvernement.
Par votre vote, vous avez contribué à la suppression de plus de 56 000 emplois pour la mission « Enseignement scolaire ».

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre circonscription, ces choix se traduisent de la façon suivante :

- pour 22 élèves de moins (-0,3%), l'équivalent de 43,6 emplois (-7,0%) a été supprimé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 58,3%.

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre département, ces choix se traduisent de la façon suivante :

- pour 433 élèves de moins (-0,6%) l'équivalent de 295,7 emplois (-5,3%) a été supprimé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 68,2%.

Vous noterez que la baisse du nombre d'emplois d'enseignants est sans aucune mesure avec la baisse des effectifs des élèves.

Nous souhaiterions, Monsieur le Député, connaitre votre réaction à ce constat.

Veuillez recevoir, Monsieur le Député, l'assurance de notre dévouement au service public de l'Education nationale.

Jean-Paul Clot, secrétaire général de la section départementale des Alpes-Maritimes du SNES-FSU
Richard Ghis, secrétaire général de la section académique de Nice du SNES-FSU

NB : Ce courrier ainsi que votre éventuelle réponse (ou absence de réponse) seront rendus publics sur www.nice.snes.edu et par voie de presse.

Section académique de Nice
264 bd de la Madeleine 06000 NICE
Téléphone : 04 97 11 81 53
Télécopie : 04 97 11 81 51
Adresse électronique : s3nic@snes.edu

Madame Michèle TABAROT
Députée des Alpes-Maritimes
Mairie
20 Boulevard Sadi Carnot
06110 Le Cannet

Nice, le 15 février 2011

Madame la Députée,

Vous avez été élue ou réélue lors des élections législatives du 10 et 17 juin 2007 députée de la 9ème circonscription des Alpes-Maritimes.
Vous avez depuis voté les budgets 2008, 2009, 2010 et 2011 de l'Éducation nationale présentés par le gouvernement.
Par votre vote, vous avez contribué à la suppression de plus de 56 000 emplois pour la mission « Enseignement scolaire ».

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre circonscription, ces choix se traduisent de la façon suivante :

- pour 171 élèves de moins (-1.9%), l'équivalent de 49.3 emplois (-7,1%) a été supprimé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 70,7%.

Depuis la rentrée 2007 dans les établissements du second degré de votre département, ces choix se traduisent de la façon suivante :

- pour 433 élèves de moins (-0,6%) l'équivalent de 295,7 emplois (-5,3%) a été supprimé. Les heures supplémentaires ont augmenté de 68,2%.

Vous noterez que la baisse du nombre d'emplois d'enseignants est sans aucune mesure avec la baisse des effectifs des élèves.

Nous souhaiterions, Madame la Députée, connaitre votre réaction à ce constat.

Veuillez recevoir, Madame la Députée, l'assurance de notre dévouement au service public de l'Education nationale.

Jean-Paul Clot, secrétaire général de la section départementale des Alpes-Maritimes du SNES-FSU
Richard Ghis, secrétaire général de la section académique de Nice du SNES-FSU

NB : Ce courrier ainsi que votre éventuelle réponse (ou absence de réponse) seront rendus publics sur www.nice.snes.edu et par voie de presse.